



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ
DE TRAVAUX D'ÉVACUATION DES TERRES
POLLUÉES A LA CITE INDUSTRIELLE – 106
RUE DE LA JARRY A VINCENNES PASSE AVEC
LA SOCIÉTÉ TERSEN**

**DÉCISION N° DM-21-409
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-21-169 du 05/05/2021 autorisant la signature du marché de travaux d'évacuation des terres polluées à la Cité Industrielle – 106 rue de la Jarry à Vincennes (notifié le 11/05/2021) pour un montant initial de 2 297 186.08 € HT avec la société PICHETA ;

VU la décision n°DM-21-374 du 28/10/2021 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 au marché de travaux d'évacuation des terres polluées à la Cité Industrielle – 106 rue de la Jarry à Vincennes ;

CONSIDÉRANT le transfert universel de patrimoine de la société SAS PICHETA, à la société TERSEN ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TERSEN, sise 2 rue Jean Mermoz - 1er étage – 78114 MAGNY LES HAMEAUX et immatriculé au RCS de Versailles sous le numéro 317 896 652, l'acte modificatif n°2 de transfert au marché de travaux d'évacuation des terres polluées à la Cité Industrielle – 106 rue de la Jarry à Vincennes.

L'acte modificatif n°2 de transfert est sans incidence financière.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211201-lmc1H9155H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/12/2021
Date de Publication : 01/12/2021